



**Syndicat National Force Ouvrière**  
**des Finances Publiques**  
**Section du Calvados**

DRFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex  
[fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr)  
Permanence : 02.31.38.34.61

*Première Organisation Syndicale dans le Calvados*

Caen, le 10 juillet 2015

## **CAPL du 10 juillet 2015 : mouvement local de mutation au 1<sup>er</sup> septembre des Inspecteurs : liminaire**

Monsieur le Président,

Nous assistons, une fois de plus, au retour du débat sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le Revenu orchestré par le Président de la République, première étape vers la fusion de l'impôt sur les revenus et de la CSG. Pour **FO-DGFIP**, le prélèvement à la source est la mauvaise réponse à une bonne question, celle de la justice fiscale. En effet, modifier les conditions de paiement ou de prélèvement de l'impôt ne le rendra ni plus juste ni plus progressif, bien au contraire. Il s'agit ici d'une simple opération de privatisation par transfert de la collecte de cet impôt républicain à l'employeur, en le rémunérant et en lui fournissant des éléments fiscaux confidentiels, qui ne sont connus aujourd'hui que par la DGFIP.

Alors que le patronat exige constamment de nouvelles exonérations en considérant les prélèvements sociaux comme des charges insupportables, lui faire assumer le prélèvement de l'impôt lui donnera des arguments supplémentaires pour obtenir de nouveaux allègements.

Actuellement, le constat à la DGFIP est effrayant : les fermetures des trésoreries s'accroissent, les services sont exsangues en raison des suppressions d'emploi, la Direction Générale multiplie les canaux de communication et « la E-administration », les réformes de structures se succèdent, la charge de travail ne cesse de s'accroître, les files d'attente augmentent dans les centres des finances publiques vidés de leurs agents.

Force est de constater que la DGFIP a dégradé les conditions de travail et n'a pas pour autant amélioré le service rendu aux usagers.

Pire, lorsque nous abordons le problème d'écêtement des heures supplémentaires, la Direction Générale rétorque que c'est l'organisation du travail qui est mauvaise !!

De qui se moque-t-on ? Rendre responsable les agents d'une mauvaise gestion prévisionnelle des emplois c'est de la provocation. Que fait la Direction Générale pour pallier le manque d'effectif dans les services ?

Elle réduit la durée hebdomadaire d'ouverture au public, elle fusionne les services (SIE/SIP) et crée de nouveaux services (PCR), elle supprime les trésoreries C4, quand ce ne sont pas même des C3, elle transfère le recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes vers les SIP, elle rapproche les pôles enregistrements des SPF.

---

**Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !**

Et dans un même temps, le ministre décide de supprimer la PIC (Prime d'Intéressement Collective) pour la remplacer, à la DGFIP par un dispositif indemnitaire précaire et ciblé, visant à récompenser les services ayant mis en oeuvre les réformes et élargir le périmètre de la prime de restructuration !!!

Ce que nous dénonçons aux agents risque d'arriver très vite : les réformes vont encore s'accélérer. Le rouleau compresseur est en marche. La réforme des territoires est un mauvais prétexte. Mais pour nous faire avaler la pilule, la prime d'intéressement collective est maintenue, 100 euros brut pour cette année. Pour mémoire, en 2014 elle était de 150 euros et l'année dernière de 120 euros.

Le projet présenté par l'Administration fait état de 1 381 mutations sur 4 512 demandes (hors IS et EP/LA). Nous constatons que le nombre de demandes augmente tous les ans, alors que le taux de satisfaction diminue et passe ainsi de 33,4 % à 30,6 %. D'année en année, la situation se dégrade dans les services en sous-effectif et la possibilité d'obtenir une mutation choisie se réduit. Et de nombreux inspecteurs sont en attente de rapprochement.

Pour **FO-DGFIP**, l'accroissement du nombre de demandes de mutation résulte pour partie, de la volonté des agents de quitter leur poste en raison de leur mal-être.

L'analyse plus détaillée du mouvement, corrobore ce que **les représentants FO-DGFIP** dénoncent depuis la fusion à savoir :

Les gels des trésoreries classées C 4 et les SPF 4 sont un prélude aux fermetures et **les représentants FO-DGFIP** vous rappellent que **FO-DGFIP** est pour le maintien d'un réseau de proximité qui est la garantie de cohésion sociale et une porte ouverte à la promotion.

Par ailleurs, **les représentants FO-DGFIP** constatent que le nombre d'ALD est en constante augmentation. Ainsi 25% des arrivées dans le mouvement pour le Calvados sont ALD. Mais si l'on observe plus finement, en excluant les mouvements internes au département, le pourcentage grimpe à près de 40%. **Les représentants FO-DGFIP** vous demandent de dérouler le mouvement pour une affectation la plus fine possible et d'examiner tous les rapprochements internes et examens à la résidence. ALD ne signifie pas Affectation de Longue Durée et **les représentants FO-DGFIP** refusent que les ALD soient utilisés comme des EDR bis, alors qu'ils ne disposent pas pour autant du régime indemnitaire correspondant.

**Les représentants FO-DGFIP** dénoncent ces affectations précaires qui pénalisent les agents dans leurs vies professionnelles et familiales. Les seules bénéficiaires sont les Directions auxquelles ces agents sont soumis sans recours possibles et donc placés hors champs du paritarisme... S'agit-il des prémices de la mobilité prévue par la réforme territoriale ?

D'autre part, **les représentants FO-DGFIP** déplorent l'utilisation des détachements sans respect de l'affectation nationale et/ou de la spécialité acquise, aux fins, bien souvent, de pourvoir au profil des postes en direction. Cela confirme que les nouvelles règles de gestion ne sont pas adaptées aux réalités et aux besoins, ce que le **syndicat FO -DGFIP** clame depuis leur mise en place.

Parallèlement, beaucoup trop de départements sont fermés d'une année sur l'autre, les agents ont maintenant le sentiment de ne plus avoir de lisibilité sur leur projet de vie. Ainsi plusieurs inspecteurs dans le département sont en attente d'une hypothétique mutation. Ils doivent élargir au maximum leurs vœux et ne comprennent pas quand la direction générale prône la mobilité et l'adaptabilité que des avis défavorables leur soient donnés sur des demandes sur postes spécifiques. On est là, bien loin des discours tenus à l'ENFIP.

Par ailleurs, **les représentants FO-DGFIP** souhaitent que leur soient communiqués les infos sur les IFiP changeant de filière afin de vérifier qu'ils bénéficient bien d'une adaptation à leurs nouvelles fonctions.

**Les représentants FO-DGFIP** en CAP nationale ont également demandé l'appel de tous les agents inscrits sur les listes complémentaires d'inspecteurs de cette année, à savoir : 25 pour le concours interne et 14 au titre du concours externe. Cette demande vaut tout autant pour les listes complémentaires des autres catégories. **Les représentants FO-DGFIP** insistent sur cette question, car les départs à la retraite envisagés par la Direction Générale, sont toujours en dessous des départs réels et ce ne sont pas ces 39 agents qui pénaliseront le budget de l'État. À ce propos, **les représentants FO-DGFIP** vous demandent de leur donner une estimation du nombre de départs à la retraite pour les deux années à venir.

---

**Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !**

C'est donc avec des charges encore en augmentation pour cause de postes laissés vacants ou de suppressions d'emplois que les agents devront tenter de mener à bien leurs missions.

Le rôle des CAP locales est réduit à sa plus simple expression, les mesures de gestion constituent la plus grande part des affectations, échappant ainsi au contrôle des représentants du personnel. **Seulement 5 années après la fusion, le système est déjà à bout de souffle, et FO-DGFIP est seul à le dénoncer depuis sa mise en place.**

Enfin, dans un contexte particulièrement difficile, les seules réponses de l'administration, sont fermetures, fusions, restructurations de postes et services, et réduction des horaires d'ouverture au public. Les Inspecteurs des Finances Publiques, souhaitent comme tous les autres agents une véritable reconnaissance d'un travail qu'ils exercent avec rigueur, loyauté et conscience professionnelle.

**FO-DGFIP** rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- Une affectation la plus fine possible ;
- Le recours au détachement uniquement pour les situations à caractère social ;
- deux véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- l'examen en CAP de toutes situations difficiles.

**FO-DGFIP** exige l'arrêt des suppressions d'emplois et un recrutement à hauteur des besoins des services.



**REJOIGNEZ le syndicalisme libre et indépendant**

**ADHEREZ à FORCE OUVRIERE !**

<b>BULLETIN D'ADHESION</b>  <b>FO DGFIP</b> <i>la force syndicale</i>	NOM : .....	PRÉNOM : .....
	N° DGI ou N° AGORA : .....	ADRESSE MÊL : .....
	GRADE : .....	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %
	AFFECTATION : .....	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
Fait à .....		le .....
(signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		

---

**Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !**